

# Compte-rendu de la commission permanente du Conseil Départemental du Lundi 21 mars 2022

## Relations et coopération internationales

### 22. 78 Coopération internationale – Ukraine

Proposition d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 € à la Croix-Rouge française pour contribuer à la mise en œuvre de sa mission d'urgence en Ukraine et dans les pays limitrophes.

Vote pour à l'unanimité

## Contractualisation municipale

### 22.49 Contrat de développement département-ville CHATILLON 2022-2024

Pour un total de 7 603 089 € sur trois ans dont 5 587 500 € en investissement)

Vote pour sauf le Groupe gauche citoyenne communiste et républicaine ne prend pas part au vote.

### 22.52 Contrat de développement département-ville VILLE d'AVRAY 2022-2024

Pour un total de 2 300 575 € sur trois ans dont 2 053 885 € en investissement)

Vote pour sauf le Groupe écologistes et socialistes et le Groupe gauche citoyenne communiste et républicaine ne prennent pas part au vote.

### 22.50 Contrat de développement département-ville CHAVILLE 2022-2024

Pour un total de 5 246 998 € sur trois ans dont 4,3 M€ en investissement)

Vote pour sauf le Groupe écologistes et socialistes et le Groupe gauche citoyenne communiste et républicaine ne prennent pas part au vote.

Pour mémo, sur Fontenay-aux-roses,

OPEN DATA hauts-de-seine

Inscription Connexion

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

API DÉMARCHE LICENCES PARTENAIRES RÉUTILISATIONS CONTACT

4 enregistrements

Contrats de développement Département-Ville

Informations Tableau Carte Analyse Export API Commentaires (0)

PERIODE	COMMUNE	CODE_INSEE	CADRE_APPROBATION	DATE_APPROBATION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ETAT	ge
2013-2015	FONTENAY AUX ROSES	92032	CP	7 août 2013	3 050 000 €	0 €	Echu	[C]
2016-2018	FONTENAY AUX ROSES	92032	CP	14 décembre 2015	4 720 492 €	757 164 €	Echu	[C]
2019-2020	FONTENAY AUX ROSES	92032	CD	28 juin 2019	288 480 €	484 776 €	Echu	[C]
2021-2022	FONTENAY AUX ROSES	92032	CD	12 novembre 2020	4 411 520 €	489 138 €	En cours	[C]

Filtres actifs: Tout effacer

COMMUNE: FONTENAY AUX ROSES

Filtres

Rechercher...

PERIODE

- 2021-2022 1
- 2019-2020 1
- 2016-2018 1
- 2013-2015 1



COMMUNE

- ANTONY 3

## Le nouveau contrat département-ville 2020-2022

En fonctionnement, 489 138€ (fonctionnement des crèches, RAM, actions de cohésion sociale, etc.)  
En investissement, 5 opérations :

Opération	Estimation H.T.	Montant Subvention CD 92	% CD	Participation de la Commune	% FAR	Autres Participations	% autres
<b>Opération 1 : Réhabilitation de l'Ecole Maternelle Scarron</b>	1 600 000 €	880 000 €	55,00%	320 000 €	20,00%	400 000 €	25,00%
<b>Opération 2 : Rénovation du Centre de Loisirs Pierre Bonnard</b>	2 800 000 €	1 381 520 €	49,34%	593 480 €	21,20%	825 000 €	29,46%
<b>Opération 3 : Création de l'Espace Culturel et Associatif Jean Moulin</b>	1 375 000 €	800 000 €	58,18%	575 000 €	41,82%	0 €	0,00%
<b>Opération 4 : Pole Sportif Coulée Verte</b>	1 925 000 €	980 000 €	50,91%	825 000 €	42,86%	120 000 €	6,23%
<b>Déjà versée au CDDV 209-2021 : Terrain Synthétique de la Coulée Verte</b>	-	288 480 €	-				
<b>Opération 5 : Aménagement des Parkings du Centre-Ville</b>	500 000 €	250 000 €	50,00%	250 000 €	50,00%	0 €	0,00%
<b>Total des opérations</b>	<b>8 200 000 €</b>	<b>4 700 000 €</b>		<b>2 563 480 €</b>		<b>1 225 000 €</b>	

Un nouveau contrat sera donc conclu pour 2023-2025.

## Habitat – Politique de la Ville

### 22.76 Habitat – Aides départementales aux particuliers

Ces aides départementales sont dédiées au financement de travaux d'amélioration de l'habitat tant individuel que collectif. Les travaux éligibles sont regroupés autour de 4 axes

1. les travaux favorisent la maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques
2. les travaux liés à la santé à l'hygiène
3. les travaux d'adaptation résultant de la perte d'autonomie pour le public non éligible à l'APA habitat ou à la prestation de compensation du handicap (PCH)
4. les travaux liés à la sécurité des biens et des personnes.

L'aide départementale est soumise à conditions de ressources. Pour les ménages éligibles à ces aides 3 catégories sont définies et renvoient un taux de subvention appliqué à la dépense éligible. Le taux de subvention est ainsi de :

- 15% pour les ménages à revenus intermédiaires
- 30% pour les ménages à revenus modestes
- 60% pour les ménages à revenus très modestes

La dépense éligible est prise en compte dans la limite d'un plafond de 7000€ hors taxes porté à 10000,00€ hors taxes en cas d'insalubrité.

Dans le cadre de ce dispositif il a été attribué **14 subventions d'un montant total de 31743€ au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé** du type travaux d'isolation toiture, de chaufferie, de traitement contre les remontées capillaires, de fenêtres et volets, d'adaptation de salles de bains...

**Vote pour à l'unanimité**

## Sports

### 22.70 Voyages sportifs – Subvention aux collèves

Le Département soutient l'organisation de voyages scolaires pluridisciplinaires, à dominante sportive, organisés par les collèves publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, ainsi que par les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) scolarisant des collèves alto-séquanais en situation de handicap. Ce soutien financier permet de réduire le coût à la charge des familles.

Ces voyages permettront, avec le soutien du Département, à plus de 1 800 élèves de découvrir, pour certains la mer, pour d'autres la montagne, et de pratiquer des activités sportives variées, en lien avec d'autres disciplines comme l'histoire, la géographie, les sciences de la vie et de la terre, la géologie, ou encore l'apprentissage des gestes qui sauvent. Le montant total est de 63 000 €.

**Vote pour à l'unanimité**

### 22.58 Pass Malin – modifications tarifaires

Le Pass Malin – gratuit pour les bénéficiaires – permet au porteur, accompagné de 4 personnes maximum, de bénéficier de tarifs réduits dans une sélection d'équipements du territoire des Yvelines

et des Hauts-de-Seine. Ce dispositif propose ainsi au public de découvrir des lieux et activités sur le territoire interdépartemental.

Avenant 3 : modification tarifaire pour le Château de Breteuil, et fixation des tarifs pour les musées de Sceaux, Albert Kahn et Chateaubriand.

**Vote pour à l'unanimité**

## Culture

### 22.81 Subventions culturelles – 2022 – Equipements et réseaux de lecture publique, CLEA, Plan Musiques actuelles, Rock-en-Seine, art contemporain

L'éducation artistique et culturelle est une priorité de l'action départementale, en cohérence avec l'objectif de « culture pour tous », au cœur du projet de la Vallée de la culture. En 2022, le Département maintient son ambition de favoriser l'accès aux établissements culturels à tous les publics, en particulier à la jeunesse, et plus largement de promouvoir l'égalité des chances.

- Soutien départemental à la filière du livre l'attribution à l'EPT vallée sud Grand Paris
  - o la médiathèque Louis Aragon de Bagneux pour une subvention de 11 870€
  - o la médiathèque de Clamart pour une subvention de 22 845€
  - o **la médiathèque de Fontenay-aux-roses pour une subvention de 8 950€**
  - o la médiathèque de Malakoff pour une subvention de 10 680€
- attribution d'une subvention de 8 000€ à l'association libraires en Seine
- prorogation d'un an du contrat local d'éducation artistique avec les communes de Nanterre et Colombes pour un montant de 9000€ chacune des villes,
- attribution de subventions du dispositif parcours d'accompagnement à la professionnalisation d'artistes pour un montant de 18 000€
- attribution d'une subvention de 113 000€ à l'association Plus de sons pour l'organisation du festival Rock en Seine
- attribution d'une subvention de 50 000€ à la SAS encore production pour l'organisation de l'exposition Aqua amateur sur le parvis de la défense

**Vote pour à l'unanimité**

## Affaires sociales – Solidarités

### 22.64 Convention casques réalité virtuelle pour EHPAD et résidences autonomie

Expérimenté sur 3 établissements depuis 2020 : le département veut maintenant l'étendre à l'ensemble des résidences pour personnes âgées du département : 108 EHPADs et 42 résidences autonomie.

Il y aura des ateliers de sensibilisation et de découverte de cet outil seront proposés, dès le mois d'avril, auprès des personnels des structures. Les premières livraisons et prises en main sont programmées à partir du mois de juillet 2022, et s'étaleront sur une année maximum.

Les casques seront fournis dans le cadre d'un marché d'une durée de trois ans entre le Département et un prestataire. Les dépenses correspondant à cette opération s'élèvent à 6 024 000 € TTC, dont 700 000 € TTC en fonctionnement et 5 324 000 € TTC en investissement sur trois ans.

Mon intervention :

**« La réalité virtuelle se développe dans les Ehpad pour permettre aux personnes âgées de s'évader. L'initiative a le mérite de se soucier d'un public souvent laissé pour compte.**

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a étudié plus précisément l'impact de l'exposition de la population à ces technologies et les éventuels effets sanitaires associés. Elle invite en particulier les utilisateurs à respecter quelques bonnes pratiques afin de limiter les effets indésirables liés à ces nouveaux usages.*

*Plusieurs études ont ainsi démontré que la réalité virtuelle pouvait améliorer les capacités motrices et l'équilibre, soulager l'anxiété et stimuler l'attention. Les start-up se targuent également d'encourager le lien social des personnes âgées en suscitant des sujets de conversation. **Il existe pourtant encore peu de données sur l'exposition de la population à ces technologies et «les éventuelles conséquences neurologiques ou les effets sur le développement à long terme», selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui alerte sur les risques de «cybercinétose» : vertiges, nausées, perte d'équilibre, similaires à ceux que l'on peut ressentir lors du mal des transports.***

*Les résidents en EHPAD souffrent d'abord d'isolement, ils recherchent les contacts humains, avec les professionnels mais aussi avec les autres résidents, c'est cela selon nous qu'il faudrait encourager : le lien social.*

*La réalité virtuelle en EHPAD semble s'imposer aujourd'hui comme une solution d'animation à part entière, et c'est ce qu'on craint, qu'après coïncé entre 4 murs, les résidents aient la tête coincée dans un casque.*

*Personne ne rêve vraiment de finir sa vie dans un EHPAD. La crise sanitaire, et la période de confinement a remis en cause ce modèle car un nombre trop important de résidents y sont décédés, ou alors ont été coupés de leurs familles et leurs proches. C'est la raison laquelle la puissance publique encourage plutôt le maintien à domicile, un axe a priori important pour le département.*

*Plus que jamais, après cette crise COVID et les scandales Korian et Orpea ; les résidents des EHPAD, doivent être accompagnés.*

*A-t-on demandé aux personnes âgées ce qu'elles aimeraient ? Je ne suis pas sûre que chacun d'entre nous aimerait cela pour nos parents ou pour nous ...*

- Atelier jardinage ?
- Sport adapté ?

- De la danse, être spectateur ; participer à un atelier de pratique, conçu de sorte que chacun puisse bouger quel que soit son degré de mobilité ?
- Organisation de sorties dans la nature grâce à un vélo triporteur adapté aux personnes à mobilité réduite, par exemple avec l'association "A vélo sans âges", histoire de leur offrir une bouffée d'air et "du vent dans les cheveux" ?
- Participation à des défis : parcourir le maximum de kilomètres sur des vélos connectés, avec la promesse d'un euro reversé à une association pour chaque kilomètres parcourus, au profit d'associations,
- Autres ?

**Nous demandons que cette somme de 6 millions d'euros destinée aux personnes âgées soit fléchée vers des dépenses**

- en faveur du recrutement (permis aussi grâce aux valorisation de salaires) et formation des professionnels dans les EHPAD et
- des dispositifs pour favoriser le maintien à domicile autour d'un EHPAD pivot : adaptation du logement, détection de chute, détection de présence au lit, service téléphonique de réconfort disponible de jour comme de nuit, astreinte infirmier de nuit dans l'EHPAD pivot. »

Vote contre du Groupe écologistes et socialistes et du Groupe gauche citoyenne communiste et républicaine votent contre.

**Prochaine date : commission plénière le vendredi 8 avril 2022**

Dans l'intervalle, je reste à votre écoute.

**Astrid Brobecker**

Conseillère municipale Fontenay-aux-Roses

Conseillère départementale Hauts-de-Seine

<https://astridbrobecker.fr>



[abrobecker@hauts-de-seine.fr](mailto:abrobecker@hauts-de-seine.fr)



[@AstridBrobecker](https://twitter.com/AstridBrobecker)

